LE CADRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est primordial de donner à l'ensemble des membres du Conseil Municipal une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies.

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2 AXES

- **1. Rappel des principaux engagements fixés** - lors des précédents D.O.B.
  - & lors du vote du budget primitif 2017 :
- **2. Discussion autour des nouveaux objectifs et projets de l'année**

Ville de Gannat

LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

➢ **1. Rappel des principaux engagements fixés** - lors des précédents D.O.B.
- & lors du vote du budget primitif 2017 :

✓ Objectif 1 : Compenser totalement la perte de recettes liée à la D.G.F. par des efforts de gestion au quotidien

✓ Objectif 2 : Maintenir intact les efforts financiers envers le monde associatif en sanctuarisant des enveloppes budgétaires (aide au fonctionnement et développement de projets)

✓ Objectif 3 : Stopper la progression de la dette de la Ville réduisant les marges de manœuvre actuelles et pesant sur les années à venir

✓ Objectif 4 : Maintenir un niveau d'investissement soutenu et constant pour renforcer l'attractivité de notre commune

D.O.B. 2018

Ville de Gannat

✓ <u>Objectif 1</u> : Compenser totalement la perte de recettes liée à la D.G.F. par des efforts de gestion au quotidien

Une D.G.F. en forte baisse peu compensée

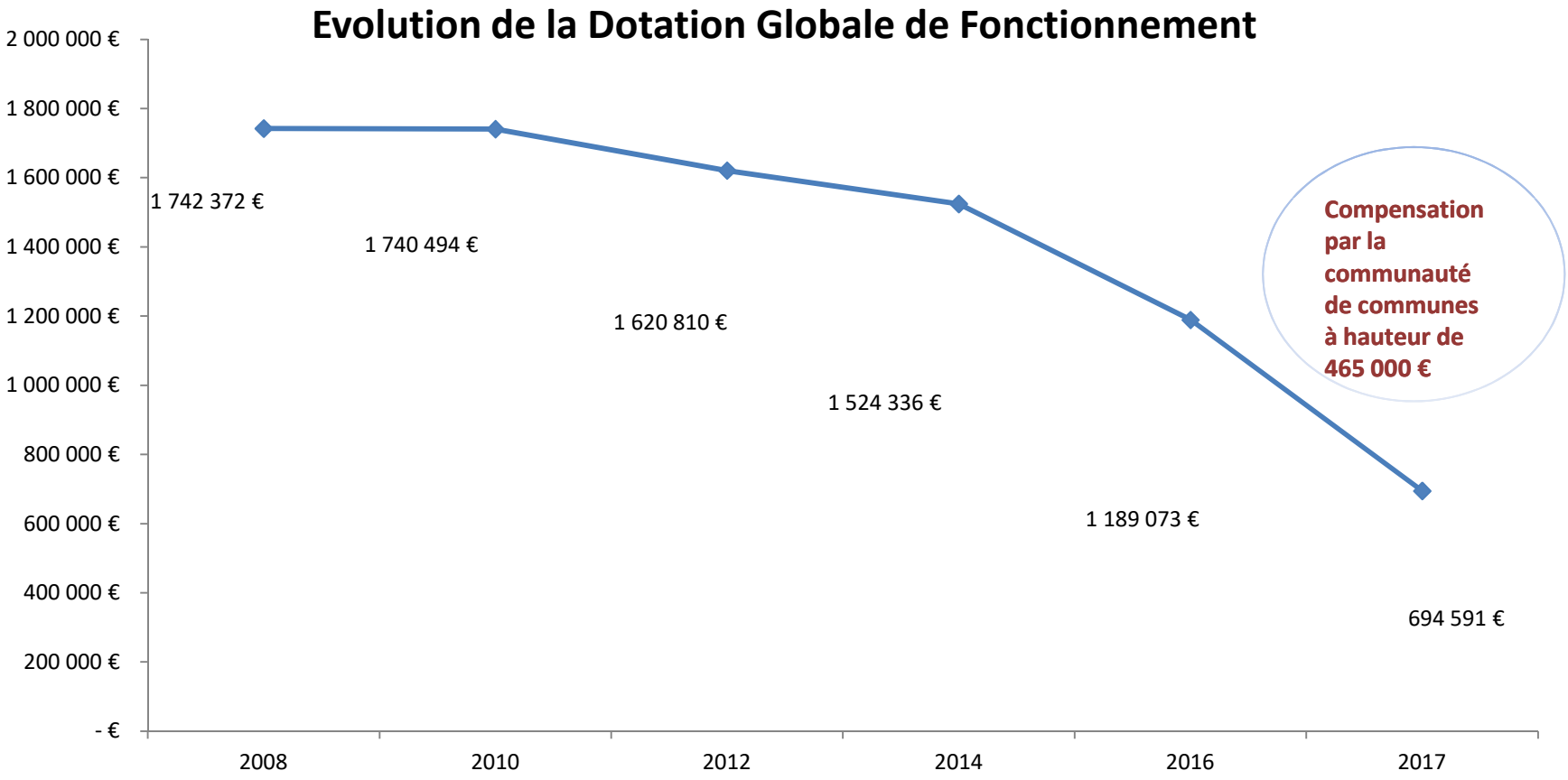

D.O.B. 2018

Ville de Gannat

✓ <u>Objectif 1</u> : Compenser totalement la perte de recettes liée à la D.G.F. par des efforts de gestion au quotidien

Des charges à caractère générale aujourd'hui maîtrisées

Evolution des charges à caractère générale

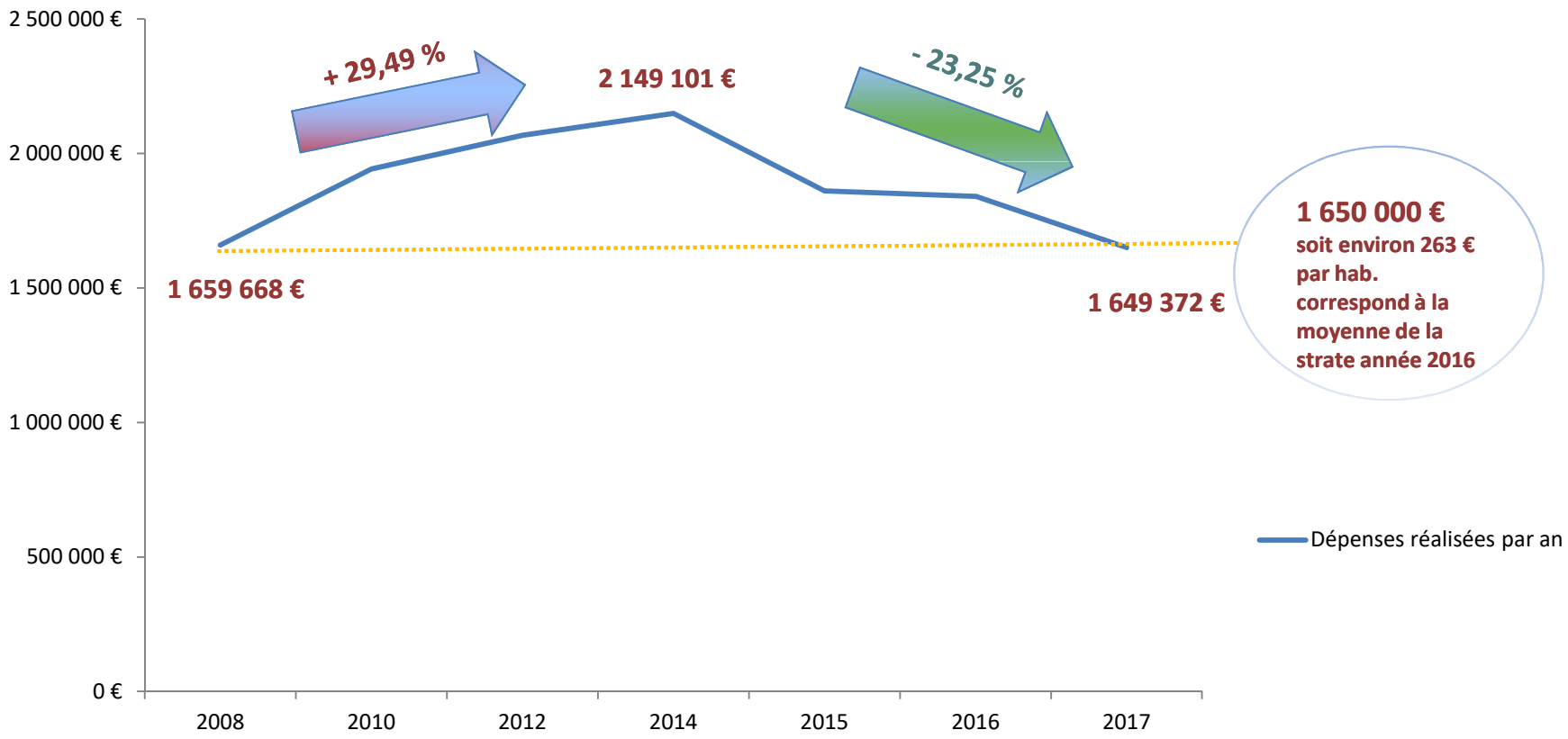

D.O.B. 2018

Ville de Gannat

✓ <u>Objectif 1</u> : Compenser totalement la perte de recettes liée à la D.G.F. par des efforts de gestion au quotidien

Des charges de personnel en baisse depuis 2015

Une baisse des charges de personnel engagée depuis 2015

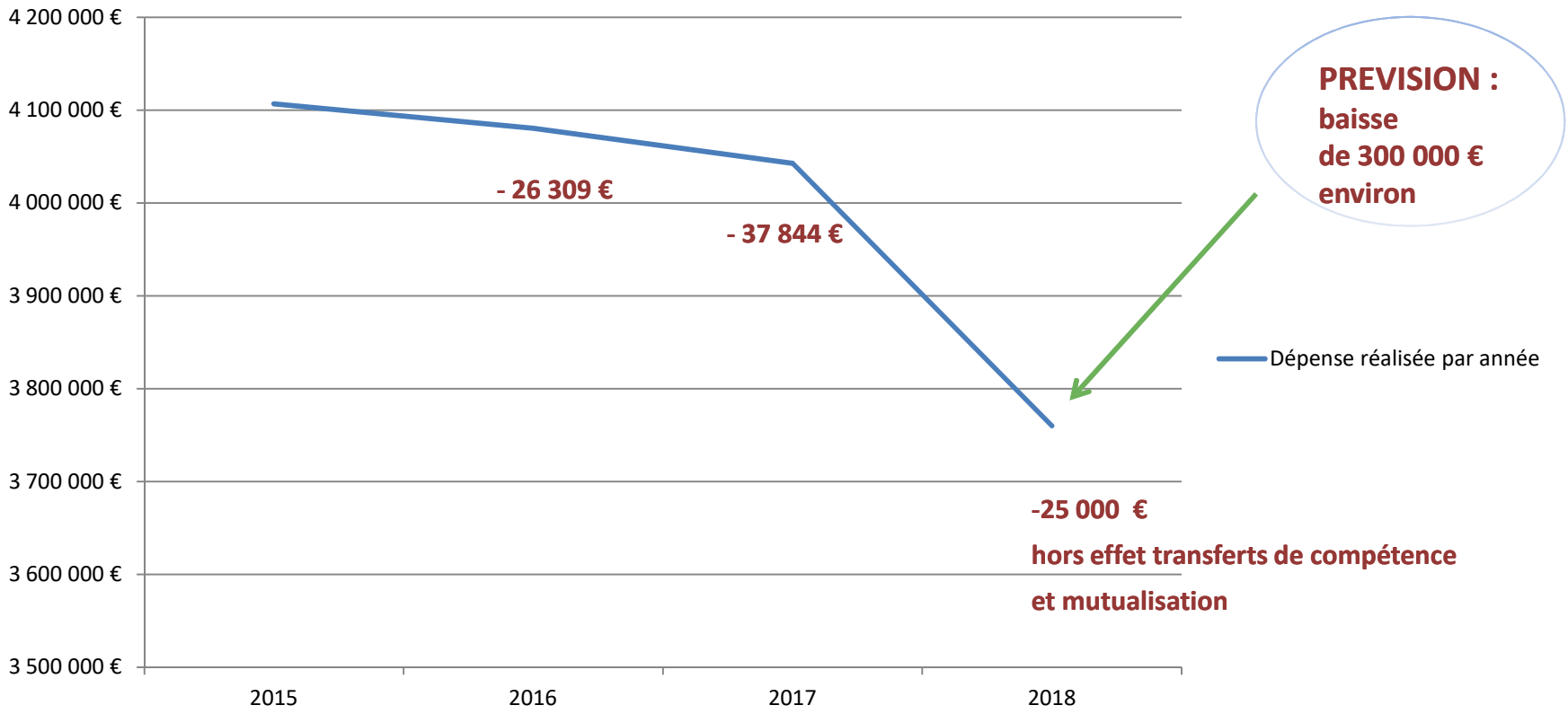

PREVISION :
baisse de 300 000 € environ

✓ <u>Objectif 3</u> : Maintenir intact les efforts financiers envers le monde associatif en sanctuarisant des enveloppes budgétaires (aide au fonctionnement et développement de projets)

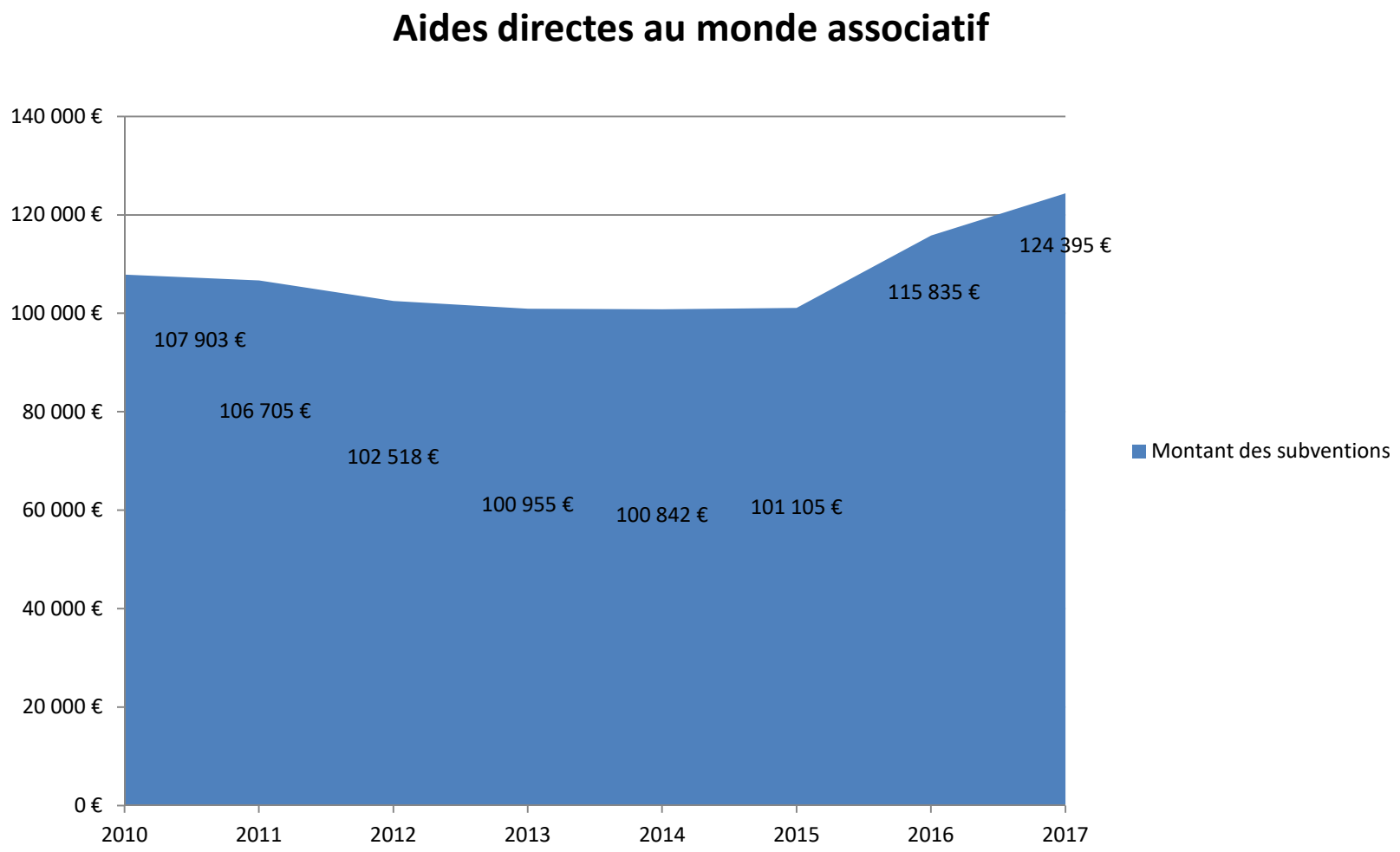

Vote en Conseil municipal en mars 2017 de deux enveloppes d'aides directes

- ✓ Subvention de fonctionnement → 93 000 €
- ✓ Aide exceptionnelle – développement et accompagnement de projets → 37 000 €

✓ <u>Objectif 3</u> : Stopper la progression de la dette de la Ville réduisant les marges de manœuvre actuelles et pesant sur les années à venir

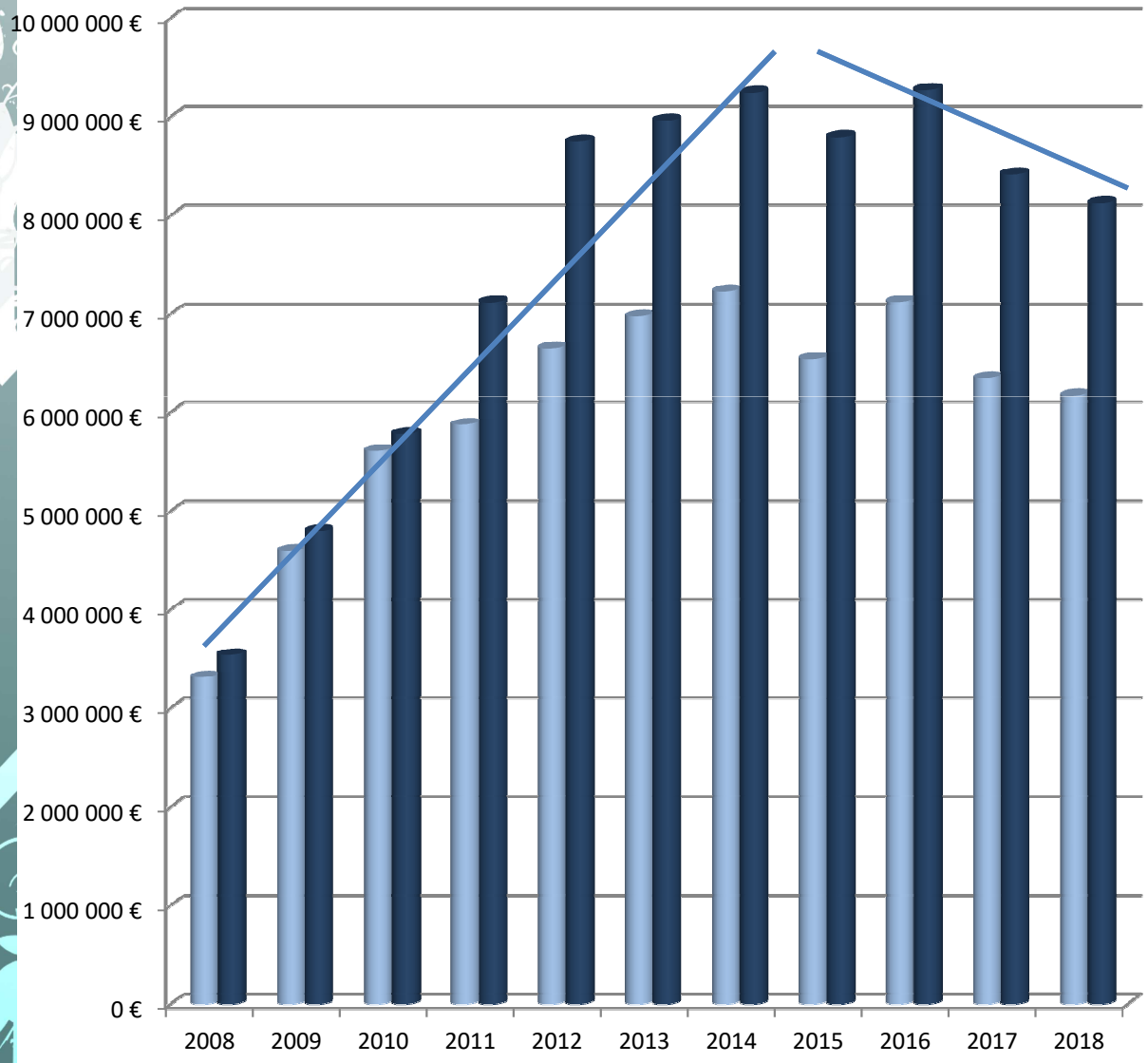

Courbes de tendance

Capital restant dû Budget principal

capital restant dû tous budgets

Année	Capital restant dû Budget principal	capital restant dû tous budgets
2008	3 312 762 €	3 542 466 €
2009	4 595 947 €	4 798 541 €
2010	5 608 662 €	5 783 185 €
2011	5 877 650 €	7 119 721 €
2012	6 656 557 €	8 751 772 €
2013	6 976 393 €	8 964 121 €
2014	7 228 903 €	9 246 578 €
2015	6 544 805 €	8 794 619 €
2016	7 125 011 €	9 272 815 €
2017	6 351 467 €	8 417 064 €
2018	6 177 054 €	8 125 666 €

✓ Objectif 4 : Maintenir un niveau d'investissement soutenu et constant pour renforcer l'attractivité de notre commune

Objectif 2018
Budget principal:
Inscription de
1 300 000 €
au budget primitif

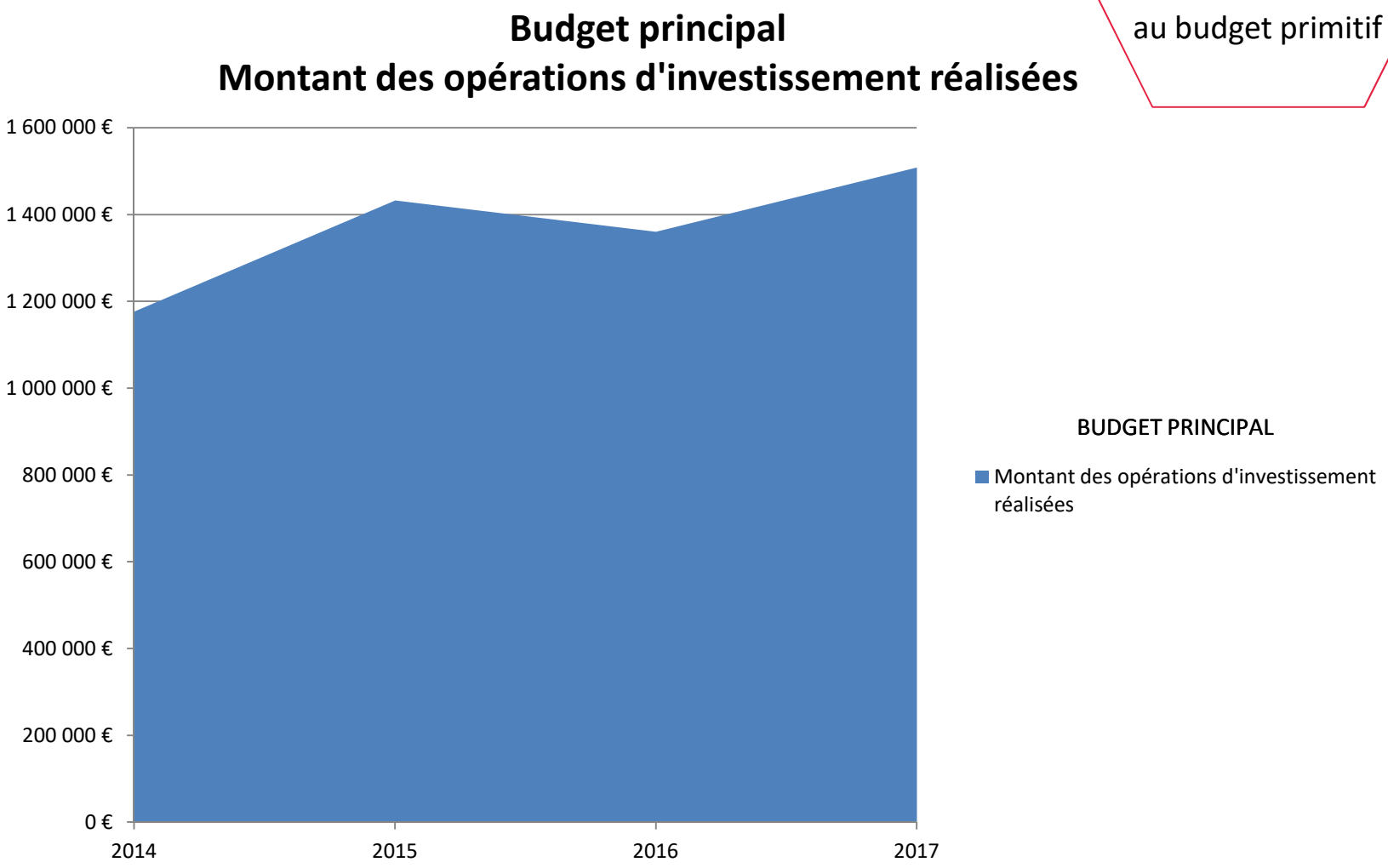

ZOOM SUR LES RESULTATS 2017 DES BUDGETS ANNEXES

○ Budget annexe du camping

✓ L'exercice 2017 fait à nouveau apparaître un excédent de fonctionnement d'environ 4 000 € qui correspondent à des recettes de fonctionnement supplémentaires

○ Budget annexe Assainissement

✓ Ce budget fait apparaître un excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice de 40 000 € et un déficit à la clôture de l'exercice sur l'investissement de 170 000 €

○ Budget annexe Zones d'activités

✓ Au 1er janvier 2017, la gestion des zones d'activités a été transférée à la Communauté de communes. S'il n'y a plus d'opérations sur ce budget, la Ville devra trouver toutefois un système de compensation financière compte tenu de l'échéance de prêt de 330 000 € à la date du 31 mars 2017

○ Budget annexe locations de salles

✓ A la clôture de l'exercice 2017, nous pouvons constater un excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice de 11 000 €

○ Budget annexe lotissement « Le Pont Sol »

✓ Ce budget annexe étant un budget à comptabilité de stock. Le résultat de l'exercice est nul. Néanmoins, la vente espérée du dernier lot permettra la clôture de ce budget. Dès lors, l'excédent dégagé, attendu à hauteur d'environ 30 000 €, sera transféré sur le budget principal

Quelques indicateurs et perspectives R.H.

Le budget

- ✓ Pour l'année 2017, les charges de personnel se sont élevées à 4 042 508 €
- ✓ Prévision 2018 : 3 760 000 €

Les effectifs

- ✓ Les effectifs de la Ville, en poste au 1er janvier 2018, sont composés de :
  - 81 agents titulaires et 1 agent stagiaire
  - 34 agents non titulaires (contractuels et vacataires)
  - 89 agents à temps complet
  - 27 agents à temps non complet

Les prévisions

- ✓ La préparation du budget 2018 tiendra compte des données suivantes :
  - Réformes nationales ex: hausse de la CSG et diverses contributions patronales
  - Effet G.V.T. (événements liés à la carrières des agents – échelons, grades, cadres d'emplois…)
  - Accompagnement des agents en formation et prises de responsabilités
  - Nouveau dispositif de primes RIFSEEP – C.I.A. enveloppe supplémentaire de 30 000 €
  - De la mutualisation et des transferts de compétences engagées et en cours de réflexion
  - ….

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP 2018-2022)
Principales mesures relatives aux collectivités locales

○ Maitrise des dépenses publiques – contractualisation entre l'Etat et les collectivités

○ L'Etat envisage ainsi de conditionner le niveau de ses dotations aux collectivités locales par des mesures contraignantes sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

▪ L'objectif est fixé en imaginant une trajectoire tendancielle de la dépense de fonctionnement locale à + 1,2 %

▪ Ce taux de croissance peut être modulé à la hausse ou la baisse en fonction de trois critères (évolution population, revenu moyen par habitant, évolution des dépenses réelles des derniers exercices)

▪ Cette contractualisation n'est pour l'instant pas rendu obligatoire pour les communes de la strate dans laquelle Gannat se situe

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP 2018-2022)
Principales mesures relatives aux collectivités locales

○ L'avenir de la Taxe d'habitation

○ Le gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement de la Taxe d'Habitation sur la résidence principale. Pour ce faire, la Loi de finances instaure, dès 2018, un dégrèvement progressif sur les 3 années à venir sous condition de ressources.

- L'Etat affiche comme objectif de compenser l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017

- Le taux de référence devrait être figé au niveau de la T.H. 2017

- La question de l'évolution de la compensation financière et de l'autonomie financière des collectivités locales mérite d'être posée (Le Gouvernement prévoyant de remettre au Parlement, chaque année avant le 1er octobre, un rapport pour évaluer notamment la compensation de l'Etat).

Ville de Gannat

LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

➢ **2. Discussion autour des nouveaux objectifs et projets de l'année :**

✓ Objectif 1 : Garder une capacité d'autofinancement afin de pouvoir financer des projets d'investissement

✓ Objectif 2 : Continuer la démarche de mutualisation des services publics sur le territoire à chaque fois que cela apparaît opportun et utile pour les Gannatois

✓ Objectif 3 : Garantir une stabilisation des taux de la fiscalité communale

✓ Objectif 4 : Décider d'un programme d'investissement structurant et ambitieux pour la ville

✓ Objectif 1 : Garder une capacité d'autofinancement afin de pouvoir financer des projets d'investissement

Afin de préserver l'équilibre financier, la commune doit anticiper l'évolution des recettes (perte de contribution de l'Etat notamment) par des économies sur les dépenses de fonctionnement.

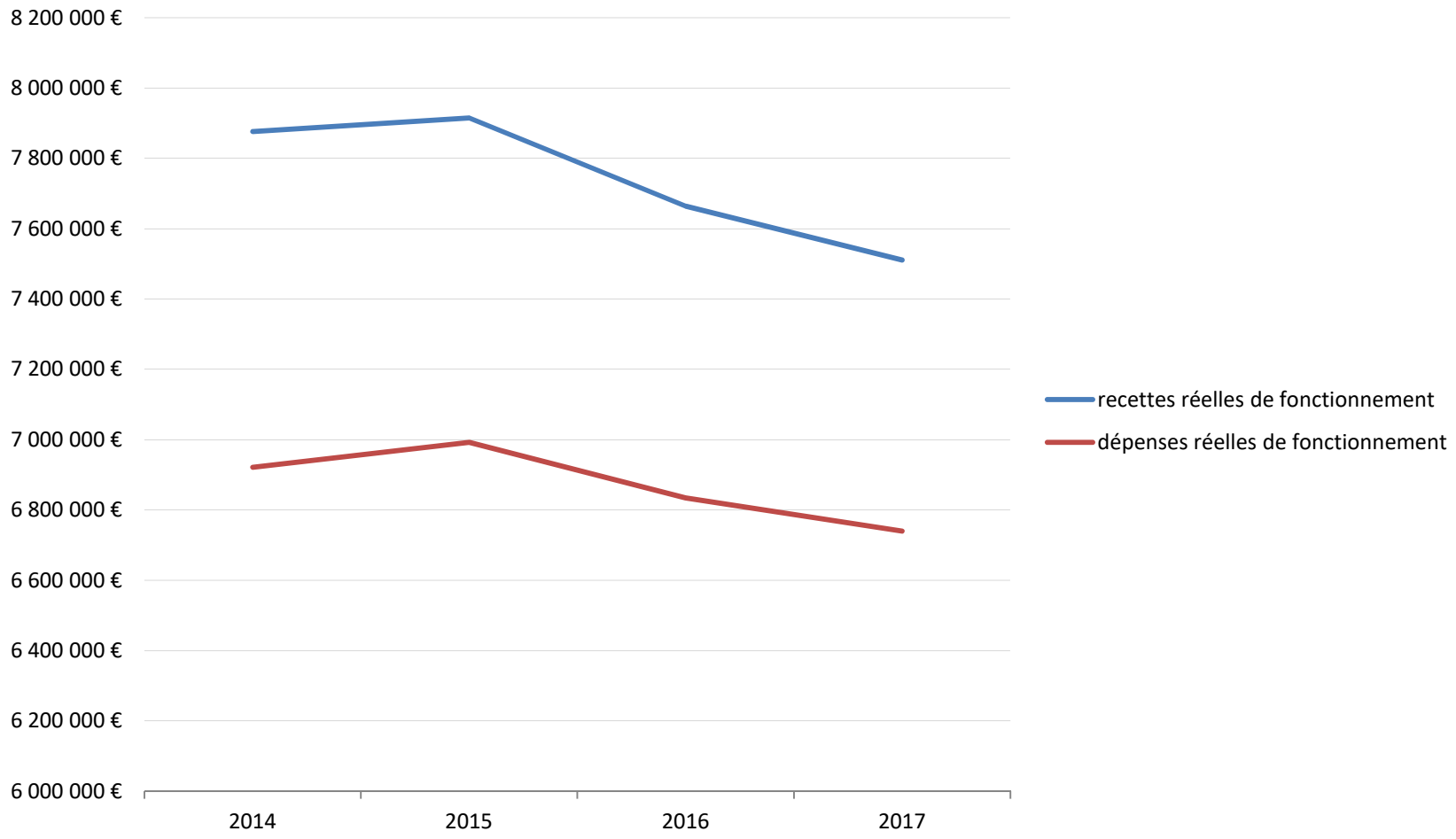

✓ Objectif 2 : Continuer la démarche de mutualisation des services publics sur le territoire à chaque fois que cela apparaît opportun et utile pour les Gannatois

➢ Un partenariat au service du développement et de l'attractivité de la commune :

✓ La Communauté de communes a signé un contrat de ruralité qui permettra de dégager des moyens financiers supplémentaires pour certains projets structurants de la commune.

✓ La Communauté de communes travaille à la signature d'un contrat culture avec la D.R.A.C.,a fin que l'Etat accompagne nos projets culturels et pédagogiques.

✓ La communauté soutient également d'autres dispositifs, par ses politiques sectorielles (aide à l'urbanisme, fond de concours, , revitalisation centre-bourg …)

➢ Mutualiser avec la Communauté de communes, c'est renforcer la qualité d'un service, envisager des économies d'échelles , favoriser les échanges :

✓ Au cours de l'année 2017, la ville de Gannat s'est engagée dans un processus de mutualisation et de transferts de compétence avec le territoire communautaire.

✓ Mutualisation de compétence en matière d'achat public, Ressources humaines, Communication, Services techniques, Services culturels

✓Transfert de compétences : Ecole de musique, Aire d'accueil des gens du voyage, Zones d'activités économiques

✓Des projets en réflexion : A.L.S.H., Politique envers les adolescents (animation, culture et accompagnement,) piscine …

➢Des projets communautaires 2018 dont Gannat pourra bénéficier :

✓ Le Transport à la demande T'LIB

✓ Des travaux programmés à l'école de musique

✓ L'amélioration à l'habitat

✓ Des subventions travaux pour les commerces

✓ Le lancement d'une étude sur un projet piscine

✓ L'aménagement des zones industrielles

✓ Objectif 3 : Garantir une stabilisation des taux de la fiscalité communale

Recettes fiscales réalisées en 2017 = 5 089 690 €

Composition :

- Taxes foncières et d'habitation = 2 109 652 €
- Autres impôts locaux = 6 285 €
- Attributions de compensation = 2 520 857 €
- FNGIR = 206 734 €
- Fonds de péréquation = 78 611 €
- Droits de place = 10 288 €
- Taxes sur les pylônes électriques = 32 452 €
- Taxe locale sur la publicité extérieure = 4 165 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation = 120 644 €

Prévision 2018 : Réflexion à mener sur l'intérêt d'adhérer à l'EPF SMAF

Compétences de cet établissement public foncier :

- Agir par voie d'expropriation,
- Exercer tous droits de préemption et de priorité dans les cas et conditions prévus par la loi,
- Gérer pour le compte des collectivités les droits de délaissement prévus par la réglementation.
- Assurer, s'il y a lieu, la réinstallation, provisoire ou définitive, des occupants d'immeubles acquis par lui et effectuer toutes opérations entrant dans le cadre des activités foncières découlant de son objet.

Prévision 2018 : Pas d'augmentation de la fiscalité locale – part communale

Vote des taux lors du conseil municipal de mars 2018

✓ Objectif 4 : Décider d'un programme d'investissement structurant et ambitieux pour la ville

Objectif : **1 300 000 €** de nouveaux projets d'investissement au budget primitif

- Projet Champ de Foire : Maîtrise d'œuvre et début des travaux : 330 000 €
- Ecoles, enfance et jeunesse : 90 000 €
- voirie : Travaux hors investissement sur budget annexe assainissement : 250 000 €
- Eglise : Poursuite des travaux de rénovation 200 000 €
- Aménagement de la ville et des espaces publics : 100 000 €
- Projets et équipements culturels et sportifs : 90 000 €
- Entretien des bâtiments publics (hors écoles) : 85 000 €
- P.L.U. : 15 000 €
- Tranquillité publique : 60 000 €
- Modernisation, informatique et numérique : 39 400 €
- Achat de véhicules et équipements des services : 60 000 €
- Divers : 10 000 €

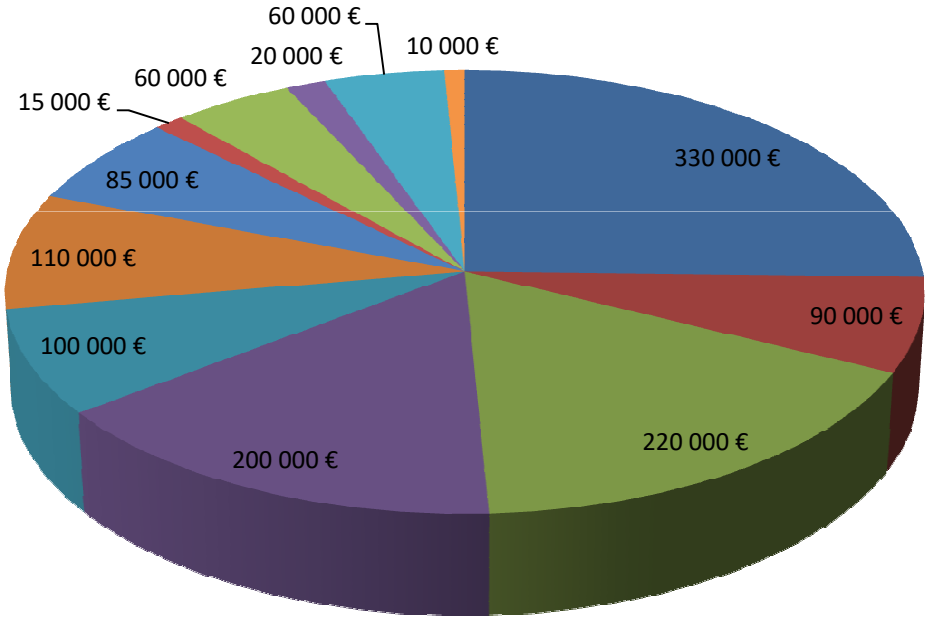

Ville de Gannat